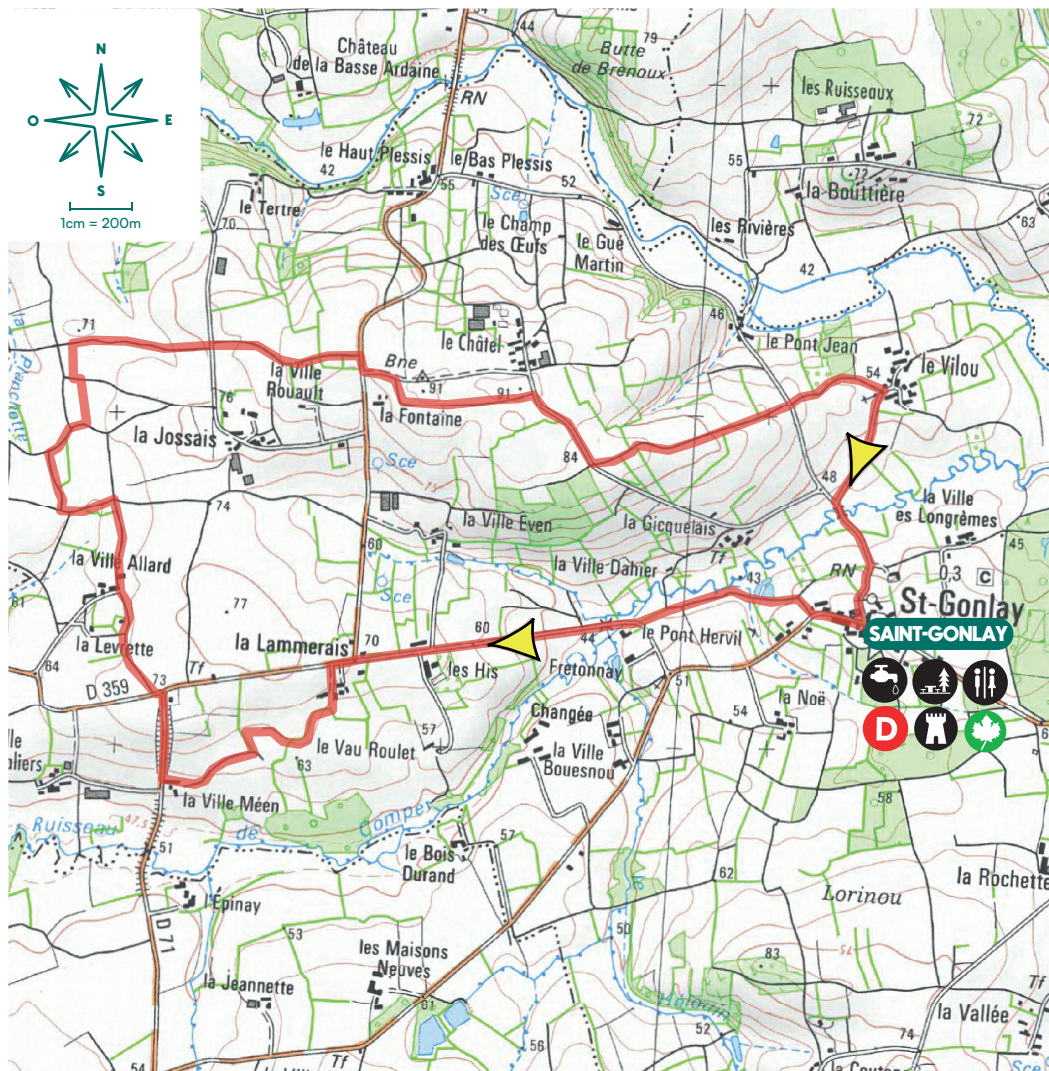




version de mai 2025

IGN © 2010. Licence n°2009-CIS025-53-RB-SC25-0090

LE PAS À PAS

Au départ du bourg, prendre la rue, direction **St-Malon**. A sa droite, la **MAISON-ÉCOLE** est transformée en petit musée où l'on peut découvrir une reconstitution d'une classe des années 1950. A 150m, à hauteur du premier virage, prendre à droite, un chemin empierré. Rester à gauche dans un chemin en terre. Revenir sur une petite route. Tout droit, traverser le pont du ruisseau de Comper au vieux **moulin du Pont-Hervil**. Continuer tout droit sur la route sur 1km. Au stop, continuer encore tout droit jusqu'à **La Lammerais**, où il faut prendre à gauche à hauteur de l'abri-bus. Suivre le balisage au milieu des champs pour revenir à **La Ville-Méen**. Prendre la route à droite. Puis au virage, prendre le chemin en face qui se présente à gauche. A 1,2km, prendre un chemin à droite. Puis, continuer tout droit en traversant une petite route. Revenir sur la RD71 en tournant à droite puis aussitôt à gauche dans un chemin empierré vers **le Châtel**. Rester à droite en revenant sur une petite route. A 300m, prendre un chemin en terre à gauche. Traverser une petite route. Au l'entrée du hameau du **Vilou**, prendre à droite, revenir vers l'église le point de départ.

CHARTRE DU RANDONNEUR

- ◆ Restons sur les chemins afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- ◆ Refermons les clôtures et barrières derrière nous
- ◆ Rempportons nos déchets
- ◆ Renseignons-nous sur la faune et la flore pour mieux la préserver
- ◆ Partageons l'espace naturel avec les autres usagers
- ◆ Renseignons-nous des périodes de chasse auprès des mairies et offices de tourisme



LÉGENDE

- | | | | |
|--|---|--|---|
|  Office de tourisme |  Aire de pique-nique |  Tous commerces |  Restaurant |
|  Patrimoine remarquable |  Bar |  Alimentation |  Point d'eau |
|  Chapelle |  Toilettes |  Sentier thématique famille |  Départ |

SUIVEZ LE BALISAGE

- | | |
|--|--|
|  Bonne direction |  Tournez à droite |
|  Tournez à gauche |  Mauvaise direction |

